

Compte-rendu de séance de Conseil Municipal du 20 mars 2018

Commune de La Marolle en Sologne

Nombre de conseillers

- en exercice : 10 L'an deux mil dix-huit, le vingt mars à vingt heures, le Conseil
- présents : 9 Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
- votants : 10 prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
- absents : 1 Monsieur Éric FASSOT, Maire.

Date de convocation : 15/03/2018 **Présents** : Mmes Rachel GRIVEAU, Evelyne ROBERT, Séverine CRESPEAU;
Date d'affichage : 16/03/2018 MM Eric FASSOT, Olivier MARDESSON, Stephan JONETTE, Alix THILLIER, Alain MAUPEU,
J-Louis LANSIER
Absents : Aurélie JOUSSET a donné pouvoir à E. ROBERT

ORDRE DU JOUR

1. Approbation compte-rendu CM du 20 février 2018
2. Délibérations :
 - Approbation des Comptes de Gestion 2017 Commune, Eau et Assainissement, Station Service, Epicerie, Eau (clos), Assainissement (clos)
 - Vote des Comptes Administratifs 2017 Commune, Eau et Assainissement, Station Service, Epicerie
 - Affectation des Résultats 2017 Commune, Eau et Assainissement, Station Service, Epicerie
3. Orientations budgétaires 2018
4. Lancement des travaux à l'église
5. Point sur la visite de terrain du 10 mars
6. Questions Diverses dont :
 - Ecoulement de l'eau dans les fossés route d'Yvoy

Secrétaire de séance : Mme MENEAU Gabrielle, secrétaire de mairie

Approbation du compte-rendu du CM du 20/02/2018:

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

04-2018 - vote du Compte de Gestion 2017 de la Commune

05-2018 - vote du Compte de Gestion 2017 clos de l'Eau

06-2018 - vote du Compte de Gestion 2017 clos de l'Assainissement

07-2018 - vote du Compte de Gestion 2017 de l'eau et de l'Assainissement

08-2018 - vote du Compte de Gestion 2017 de la Station service

09-2018 - vote du Compte de Gestion 2017 de l'Epicerie

Le conseil municipal,

- après s'être fait présenter les comptes de gestion dressés par le Receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif, du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;
- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2016, celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- considérant que les comptes sont exacts ;
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

10-2018 : vote du Compte Administratif 2017 de la Commune

11-2018 : vote du Compte Administratif 2017 de l'Eau et de l'Assainissement

12-2018 : vote du Compte Administratif 2017 de la Station Service

13-2018 : vote du Compte Administratif 2017 de l'Epicerie

Le conseil municipal procède à l'élection du président de séance : Mme GRIVEAU, 1^{ère} adjointe est désignée comme présidente. Le conseil municipal ayant préalablement approuvé les comptes de gestion 2017 dressés par le Receveur, Mme GRIVEAU présente les Comptes Administratifs.

Les comptes administratifs de l'exercice 2017 sont adoptés à l'unanimité, soit 9 voix pour et aucune voix contre, Monsieur FASSOT, maire, n'ayant pas pris part au vote.

14-2018 : affectation des résultats 2017 de la Commune

Monsieur le Maire annonce que le compte administratif 2017 ayant été approuvé, il convient de procéder à l'affectation des résultats de clôture 2017.

Le Conseil Municipal, considérant les résultats obtenus à la clôture de l'exercice 2017 décide d'affecter au BP 2018 :

En recettes au compte 002 :	171 205,63 €
En dépenses au compte 001 :	3 645,21 €
Au compte 1068 :	3 645,21 €

15-2018 : affectation des résultats 2017 de l'Eau et de l'Assainissement

Le Maire rappelle que les deux budgets Eau et Assainissement ont été regroupés en un seul à compter de l'exercice 2017.

Monsieur le Maire annonce que le compte administratif 2017 ayant été approuvé, il convient de procéder à l'affectation des résultats de clôture 2017.

Le Conseil Municipal, considérant les résultats obtenus à la clôture de l'exercice 2017 décide d'affecter au BP 2018 :

En recettes au compte 002:	170 608,49 €
En dépenses au compte 001:	6 004,59 €
Au compte 1068 :	6 004,59 €

16-2018 : affectation des résultats 2017 de la Station Service

Monsieur le Maire annonce que le compte administratif 2017 ayant été approuvé, il convient de procéder à l'affectation des résultats de clôture 2017.

Le Conseil Municipal, considérant les résultats obtenus à la clôture de l'exercice 2017 décide d'affecter au BP 2018 :

En recettes au compte 002 :	9 500,96 €
-----------------------------	------------

17-2018 : affectation des résultats 2017 de l'Epicerie

Monsieur le Maire annonce que le compte administratif 2017 ayant été approuvé, il convient de procéder à l'affectation des résultats de clôture 2017.

Le Conseil Municipal, considérant les résultats obtenus à la clôture de l'exercice 2017 décide d'affecter au BP 2018 :

En recettes au compte 002 :	13 725,65 €
En dépenses au compte 001 :	22 610,06 €
Au compte 1068 :	22 610,06 €

Orientations budgétaires 2018 : projets d'investissement.

Le maire fait le point sur les projets à reconduire, ceux déjà lancés et fait un tour de table pour recueillir les propositions du Conseil :

Travaux à l'église (opération déjà lancée) pour un budget prévisionnel autour de 40 000 € HT. Ce projet sera financé en partie par la DSR. Une subvention peut également être demandée à la Communauté de Communes.

Réhabilitation de l'ancienne maison de retraite : une prévision budgétaire de 50 000 € est toujours d'actualité, telle que décidée les années précédentes, dans l'éventualité de la concrétisation d'un projet au niveau communautaire, départemental ou régional.

Travaux dans les logements communaux : huisseries, peintures...

Travaux à la mairie : marches du perron, peintures, radiateurs...

Matériel d'équipement des services techniques

Radar pédagogique (dans le cadre du projet de sécurisation routière)

Matériel informatique

Troisième phase de remplacement des stores à l'école

D'autres projets sont en cours d'élaboration, mais à budgéter sur 2019 (dont réfection et aménagements de voirie)

Les travaux à l'église pourront débuter après le 19 mai (une cérémonie est déjà programmée à cette date). Il est donc prévu de déménager le mobilier dans la semaine suivante pour un début des travaux le 28 mai. L'église sera fermée au public jusqu'au 15 août. Une rencontre est à programmer avec un représentant de la Paroisse pour le déplacement des éléments lui appartenant.

Point sur la visite de terrain du 10 mars :

- Une grande partie du Conseil s'est rendue en plusieurs points du village afin de constater de visu la situation et en discuter en toute connaissance de cause.
- Le chemin des Roberdières nécessite une remise en état conséquente, avec une solution d'évacuation de l'eau. Des devis seront demandés, pour une probable intervention en 2019.

- Suite au dépôt de permis de construire des établissements Pissier, et l'obligation faite au demandeur par le SDIS41 de prévoir une réserve incendie, M. Pissier a demandé le concours de la commune sur ce sujet (mise à disposition d'un emplacement). Cette question a été étudiée de près, dans l'hypothèse où cette réserve pourrait également bénéficier à la commune. La réserve doit impérativement se situer à moins de 200 mètres de la construction et être accessible par les engins depuis la rue, tout en étant sécurisée. Le terrain attenant à l'ancienne maison de retraite a été un moment envisagé mais cela déprécierait fortement le lieu (Grotte), et fermerait l'accès au terrain. Aucune solution satisfaisante n'a donc été trouvée dans l'immédiat. Le Conseil décide de surseoir à la demande de M. Pissier.
- L'abribus rue des écoles est installé par convention sur un terrain privé. Ce terrain étant désormais en vente, il est possible que la convention soit dénoncée. La commune doit donc envisager dès à présent une solution. En particulier acheter tout ou partie du terrain. Il faut étudier ces différentes options et en discuter avec les vendeurs.

Logement à l'étage de l'ancien presbytère : les peintures et les revêtements de sol sont à refaire. Ce projet est à budgéter sur 2019. Réfléchir à l'éventuel regroupement de cet appartement avec le local attenant.

Logement rue des puits : un rafraîchissement des peintures sera suffisant avant une remise en location.

QUESTIONS DIVERSES :

Les riverains ont dernièrement eu la surprise de voir monter fortement et soudainement le niveau de l'eau dans le fossé le long de la route d'Yvoy. Au point d'empêcher l'écoulement normal des eaux de leurs terrains, de noyer fosses septiques et jardins, et pour certains de menacer d'inondation les sous-sols. Cette montée a été provoquée par l'ouverture d'un passage sous un pont sur fossé situé en amont, par un propriétaire voisin souhaitant évacuer l'eau de son sous-bois.

Le Maire ayant été alerté, s'est rendu sur place afin de constater l'étendue du problème, puis a contacté les services compétents du Conseil Départemental.

La route étant recouverte d'eau par endroits dans sa partie basse, les services de la Direction des Routes du Conseil Départemental ont enjoint le propriétaire en cause de refermer ce passage afin de prévenir tout accident de la circulation provoqué par ces flaques et les risques de verglas inhérents, et l'ont rappelé à la loi (article 640 du code civil).

SEANCE LEVEE A 22 h 30

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au Registre, les membres présents.

Séverine CRESPEAU	Eric FASSOT	Rachel GRIVEAU	Stéphan JONETTE
Aurélie JOUSSET	Jean-Louis LANSIER	Olivier MARDESSON	Alain MAUPEU
Evelyne ROBERT	Alix THILLIER		